

**CAHIER DES CHARGES**

**Madame/Monsieur**

**Professeur-e assistant-e en prétitularisation conditionnelle au niveau professeur-e associé-e**

Taux d'activité (minimum 50%, maximum 100%) **100%**

La part "Enseignement" doit être comprise	entre	20%	et	50%
La part "Recherche" doit être comprise	entre	50%	et	80%
La part "Administration" doit être comprise	entre	0%	et	10%
La part "Services et mandats" doit être comprise	entre	0%	et	10%

A) Enseignement											
A.1) Enseignement structuré											
	cours (standard)	cours (léger)	cours (lourd)	séminaire	exercices	TP (responsabilité)	TP (réalisation effective)	terrain	App	enseignement postgrade	formation continue
Semestre d'hiver:	(nombre d'heures hebdomadaires)										
Cours à définir	1		0								2.6%
											0.0%
											0.0%
											0.0%
											0.0%
Semestre d'été:	(nombre d'heures hebdomadaires)										
Cours à définir	0		0								1.3%
Cours à définir	1		0								2.6%
											0.0%
											0.0%
											0.0%
A.2) Supervision de travaux individuels (au total entre 0% et 20%)											
Encadrements doctorants											10.0%
Encadrements étudiants en master											4.0%
A.3) Activités d'enseignement particulières											
<b>Total enseignement</b>											<b>20.4%</b>

Directives du Décanat de la Faculté de biologie et de médecine :  
 Les professeur-e-s assistante-s en prétitularisation conditionnelle rattaché-e-s à la Section des sciences fondamentales participent à l'enseignement pré-gradué, post-gradué et continu de la Faculté (enseignement structuré, direction de travaux de maîtrise et de thèse, organisation de l'enseignement) selon les besoins du Département et des Ecoles. Elles/ils y prennent part à un taux d'environ 20 %, convenu avec le Décanat, conformément à la Directive 1.13 de la Direction de l'UNIL qui prévoit une fourchette de 20% à 50%.

Processus d'évaluation qualité de l'enseignement :  
 L'enseignant fait l'objet d'un processus d'évaluation globale individuelle, initiée en principe au terme du 8<sup>e</sup> semestre (soit au début du troisième mandat de deux ans), mais en tous les cas entre le début du 6<sup>e</sup> et la fin du 9<sup>e</sup> semestre, conformément à la Directive 1.4 de la Direction de l'UNIL. L'évaluation de son enseignement repose sur plusieurs critères :  
 - compétences pédagogiques ;  
 - adéquation des objectifs et du programme d'enseignement avec les objectifs fixés par les Ecoles (pour l'enseignement pré-gradué en médecine : avec le « Swiss Catalogue of Learning Objectives for Undergraduate Medical Training ») ;  
 - qualité des supports de cours/supports d'apprentissage (« textbooks », articles) ;  
 - satisfaction des étudiants et autres participants aux cours.

**B) Recherche**

° Assurer la direction d'un groupe de recherche indépendant au sein du Département de pharmacologie et de toxicologie et en définir les objectifs

55.0%

° Obtenir le financement nécessaire à la recherche de ce groupe auprès du Fonds national suisse de la recherche scientifique et/ou d'autres institutions de financement privées ou publiques

15.0%

° Veiller au respect des dispositions légales et éthiques liées à la recherche

1.0%

° Participer activement à des congrès de niveau national et international

4.0%

° Publier les résultats des travaux scientifiques dans des journaux internationaux expertisés

10.0%

**75%****C) Administration**

° Participer à la gestion du Département (définition de ses missions globales, amélioration de son organisation, etc.) dans un esprit de collaboration

3.0%

° Accepter d'autres charges administratives définies par la Direction du Département

2.0%

Total administration

**5%****D) Services et mandats**

Total services et mandats

**0%****TOTAL (doit être égal au taux d'activité)****100%**

Remarques:

GESTION

Une participation aux activités/au développement du département peut être demandée par la directrice/le directeur de département.

Nom et prénomSignatureDate

Le titulaire

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Le Directeur du département

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_